

PLACE DE LA DAPTOMYCINE (CUBICINE®)

La Commission Spécialisée des anti-infectieux s'est réunie le 23 octobre et a examiné la place de la Daptomycine (Cubicine) ; nouvel antibiotique actif sur les cocci à gram positif en particulier les SAMR.

Considérant les indications limitées aux infections de la peau et tissus mous et bactériémies avec endocardites du cœur droit, l'absence d'efficacité dans les localisations pulmonaires, l'absence de données dans les infections graves en réanimation, le taux d'échec microbiologique, l'absence d'efficacité démontrée sur l'ERV et le coût élevé de la molécule, la Commission propose de ne pas la référencer dans nos établissements.

Cependant au cas par cas, pour des patients intolérants aux glycopeptides, atteints d'endocardite droite sans embolies pulmonaires ou d'infections des tissus mous à SAMR cette molécule pourra être accessible au clinicien prescripteur après validation par un référent en infectiologie.